



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-130613>

Département(s) de publication : 54

Annonce n° 24-130613

Travaux

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 24-114890

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Métropole du Grand Nancy

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 24540067600012

Ville : NANCY Cedex

Code postal : 54035

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 54

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Désamiantage, déconstruction et gestion des pollutions du Hall G du site des anciennes usines ALSTOM à Nancy (54)-.

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : La consultation est allotie. Le lot 01 Désamiantage et déconstruction est l'objet de la présente consultation. Le lot 02 relatif à la Gestion des pollutions sera publié via une 2ème consultation (à une date indéterminée aujourd'hui, à l'issue de la démolition). La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental dont le détail est indiqué au CCAP (article 12). Des certificats de qualification sont demandés aux candidats au titre de leur candidature (voir article 6.1 du RC, pages 7-8). Une visite sur site est obligatoire, avec deux dates proposées. Les dates et modalités d'inscription (inscription préalable obligatoire par mail) sont précisées à l'article 6.2 du RC (page 9). Le contrat est conclu de sa date de notification jusqu'à l'expiration du délai de garantie de parfait achèvement ou après prolongation de ce délai de garantie de parfait achèvement si les réserves relevées lors de la réception des travaux ne sont pas levées à la fin de cette période. Les délais d'exécution sont précisés à l'article 6.2 du CCAP. Les prix sont fermes et actualisables (voir article 7.2 du CCAP)-.

Section 4 - Informations rectificatives

- Modification de la date limite de remise des plis au vendredi 10 janvier 2025 à 16:00:00

Date d'envoi du présent avis à la publication : 18/11/2024